

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1:

Le tarif pour la prestation de service « Accompagnement intervention» sur l'outil MANAGEMETRIE proposé par le laboratoire PERSEUS est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire PERSEUS et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 1er février 2017

Pierre MUTZENHARDI

Contrat/Devis n		Recherche	0	Prestation	•		100000000000000000000000000000000000000		
Durée	2017	mois	du	01/01/17	au	31/12/17			
Intitulé de la prestation/étude	Accompagnement intervention								
Responsable scientifique	Eric BRANGIER			Pôle scientifique :					
Laboratoire/Composante	PERSEUS					CLCS			
Directeur du Laboratoire/Composante	posante : J.M. Christian BASTIEN								
Co-contractant									
Fiche élaborée par	Frédéric Lecoanet - UP&S								
	1) F	ais de per	sonnel						
Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)									
Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total			
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	1110 101 07	1607	74 16	4	296 65 €	B. C.		

	Fiche élaborée par	Frédéric Lecoanet - UP&S						
		1) F	rais de per	rsonnel				
	Person	nels permanents rémunérés sur budget	Etablissemen	it (à compléte	er obligatoirem	ent)		
	Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé		Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total	
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES		1607	74,16	4	296,65 €	
								296,65 €
	Personnels recrutés spécialement sur le contrat Nom Prénom Salaire annuel Obligation Calaire Annuel Nombre MONTAUTANA							
	Nom - Prénom	Grade/Fonction	brut chargé	horaire / an	Salaire horaire	d'heures	MONTANT total	
			TEXT COLUMN	1000000				
	СО	ÛT TOTAL FRAIS DE PERSON	NEL RECF	UTE SUR	CONTRAT			0,00 €
		COÚT TOTAL FRAIS	DE DEDE	ONNEL				206 65 6
)		COUTTOTAL FRAIS	DE PERS	ONNEL				296,65 €
COOLS DINECTS	2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)							
		Dépenses directes générées	par l'exécutio	n du contrat				
)	Frais de mission	337775 3778700		- Communication				
,	Achat de petits matériels Consommables, produits							
)	Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)							
Ì	Prestations spécifiques Gratification de stagiaires							
	Autres dépenses							0.00.0
								0,00 €
	Coût d'utilisation du matériel Prix Durée Potentiel Durée							
	Nom du mat	ériel / Date d'achat		d'amortisseme nt (année)	annuel d'utilisation	d'utilisation (heures)	MONTANT	
			,	ти јалисој	1 607	(neures)	0,00 €	
					1 607		0,00€	0,00 €
	Maintenance du matériel utilisé							
	Wantenance du Nom du matériel		N° du contrat	Date du	Coût annuel	Nombre		
	Non	ou materier	de maintenance	contrat de maintenance	du contrat de maintenance	d'heures d'utilisation	MONTANT	
							0,00 €	
					AND PROPERTY.			0,00 €
	COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES							
		TOTAL DES COÚ	JIS DIREC	15				296,65 €
2	Taux d'environnement global (app							38,00%
INDIRECTS	Environmement des personnels pe	rmanents et recrutés spécifiquement						112,73 €
=	TOTAL DES COÛTS INDIRECTS							
COÛT COMPLET								409,38 €
	A STATE AND A STATE OF THE STAT	\$4.004.0003.00889.0503.0363.0363.0363.0363.0363.0363.0363						
	MARGE 22,1							90,62 €
			BEER WAR					
	E GIVÂNÎN E GUNDANA PER	Montant du	devie H	T				500,00 €

COÛT COMPLET					
MARGE 22,14%	90,62 €				
Montant du devis HT	500,00 €				
Montant minimal à facturer	409,38 €				